



VILLEJUIF
Tout cède à notre union

VILLE DE VILLEJUIF
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

ARRETE DU MAIRE

OBJET : ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A RAKIA ABDOURAHAMANE – 7^{ème} ADJOINTE POUR LA PRESIDENCE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES LE 19 FEVRIER 2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VILLEJUIF,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-18, et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°007_2020 portant élection du Maire de Villejuif ;

VU les délibérations n°009_2020 et n°075_2022 portant élection des adjoints et des adjoints de quartiers ;

VU la délibération n° 111_2021 portant délégation du Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que pour rendre opérantes les délégations de fonctions, il est nécessaire de les accompagner des délégations de signature afférentes,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Abroge par le présent arrêté, l'arrêté 340_2020 portant délégation permanente de fonction et de signature à M. Alain Weber pour assurer la présidence de la commission d'appels d'offre

ARTICLE 2 : Délègue, sous ma surveillance et ma responsabilité à Mme Rakia ABDOURAHAMANE 7^{ème} adjointe au Maire, la présidence de la commission d'appel d'offre pour la séance suivante : **19 février 2025**

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun - sis 43 rue du Général de Gaulle 77008 MELUN cedex - dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

ARTICLE 4 : Ampliation de cet arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
- Et à l'intéressée

Fait à Villejuif, le **12 FEV. 2025**

Pierre GARZON
Maire
Conseiller départemental
du Val-de-Marne

